



**Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale
(CEMAC)**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est réuni, en session extraordinaire, le 03 juin 2010 dans les locaux du Ministère des Affaires Etrangères à Brazzaville en République du Congo, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Gilbert ONDONGO, Ministre des finances, du budget et du portefeuille public de la République du Congo.

Ont pris part aux travaux de cette session :

Pour le Cameroun :

- Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur ESSIMI MENYE, Ministre des Finances ;

Pour la Centrafrique :

- Monsieur Sylvain MALIKO, Ministre D'Etat au Plan, à l'Economie, et à la Coopération Internationale;
- Monsieur Albert BESSE, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame Emilie Béatrice EPAYE, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Pour le Congo :

- Madame Claudine MUNARI, Ministre du Commerce et des Approvisionnements ;
- Monsieur Josué Rodrigue NGOUONIMBA, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, chargé de l'aménagement du territoire et de l'intégration ;
- Monsieur Clotaire Clavier OKOUYA, Conseiller Economique du Chef de l'Etat.

Pour le Gabon :

- Monsieur Emile DOUMBA, Ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles, de l'Intégration Régionale et du NEPAD, Chargé des Droits de l'Homme ;

- Madame Françoise ASSENGONE OBAME, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

Pour la Guinée Equatoriale :

- Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O, Ministre à la Présidence, chargé de l'Intégration ;
- Monsieur Eusebio IPICO PENDA, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé des Douanes et Contrôle financier ;

Pour le Tchad :

- Monsieur GATA NGOULOU, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur YOUSOUF ABASSALAH, Ministre du Commerce et de l'Industrie ;
- Son Excellence Madame KALZEUBE NELDIKINGAR MADJIMTA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Tchad en République du Congo.

Ont également pris part aux travaux, le Vice-Président de la Commission, les Commissaires, et les premiers responsables

des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté.

Le Conseil extraordinaire des Ministres était précédé de la réunion du Comité Inter-Etats tenue du 26 au 28 mai 2010 et dont la cérémonie d'ouverture était présidée par Monsieur Josué Rodrigue NGOUONIMBA, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, chargé de l'aménagement du territoire et de l'intégration, représentant le Ministre d'Etat, Coordonnateur du pôle économique, Ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration.

Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

A la cérémonie d'ouverture des travaux, le Président du Conseil a prononcé un discours dans lequel il a, au nom de **Son Excellence Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat et Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, souhaité la bienvenue en terre Congolaise à toutes les délégations. Poursuivant son propos, le **Ministre** a indiqué que les présentes assises font suite aux décisions de la 10^{ème} Conférence ordinaire des Chefs d'Etat tenue les 16 et 17 janvier 2010 à

Bangui, République Centrafricaine. Après avoir rappelé quelques unes desdites décisions et leur importance pour la consolidation de l'intégration de la CEMAC, le Président du Conseil a exhorté les Ministres à proposer des mesures adéquates pour traduire dans les faits l'impulsion nouvelle imprimée par les Chefs d'Etat au projet CEMAC.

L'ordre du jour adopté par le Conseil comprend les points ci-après :

- l'augmentation de la participation de la BEAC au capital de la BDEAC ;
- le dossier Air CEMAC ;
- le Programme Economique Régional de la CEMAC (PER) ;
- le rapprochement des marchés boursiers en zone CEMAC ;
- l'audit annuel des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC ;
- le Passeport CEMAC ;
- les propositions de modalités de mise en œuvre du principe de rotation par ordre alphabétique des Etats membres ;
- la création d'Agences d'exécution de la Communauté.

Abordant ses travaux, le Conseil a pris connaissance du rapport des travaux du Comité Inter-Etats.

Passant à l'examen du premier point de son ordre du jour, le Conseil s'est félicité et a pris acte des diligences accomplies par le Gouvernement de la BEAC et la présidence de la BDEAC pour l'application de la décision portant renforcement de la participation de la Banque Centrale au capital de la BDEAC.

Il a, par ailleurs, exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore souscrit à l'augmentation du capital de la BDEAC à le faire dans les meilleurs délais, et ceux qui l'ont déjà fait de procéder à la libération des parts souscrites.

Le Conseil a, par la suite, pris acte des conclusions des travaux de la commission fiscalo-douanière sur les avantages fiscaux et douaniers devant assurer à la Compagnie sous-régionale le démarrage de l'exploitation dans des conditions favorables. Il encourage la Commission de la CEMAC et le Comité de pilotage de la Compagnie Air CEMAC à poursuivre les négociations avec la South African Airways en vue de la mise en place effective de la Compagnie Air CEMAC avant la fin de l'année 2010.

Le Conseil, après avoir suivi une présentation détaillée sur le processus de la mise en œuvre du Programme Economique Régional de la CEMAC (PER) et les réponses apportées aux interrogations exprimées par certains de ses membres, a demandé à la Commission :

- de diligenter les actions nécessaires à la mobilisation des fonds dédiés au financement du Programme ;
- d'organiser dans les meilleurs délais, une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres consacrée exclusivement au PER.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a examiné avec intérêt la proposition de rapprochement des marchés boursiers en zone CEMAC formulée par la COSUMAF et suivi un éclairage du Ministre Camerounais des Finances sur le sujet. Le Conseil a demandé à la COSUMAF de poursuivre les consultations avec les acteurs du marché financier camerounais afin de proposer un schéma consensuel de rapprochement des deux bourses. Il a instruit la Commission de la CEMAC d'organiser, sans délai, une rencontre entre la COSUMAF et les instances du marché financier camerounais en vue de proposer la forme, le contenu et les modalités d'harmonisation des procédures des deux marchés financiers existants dans la sous-région.

Examinant le point sur l'audit des institutions de la Communauté, le Conseil a décidé, sans préjudice de la mise en œuvre de la décision des Chefs d'Etat sur l'audit annuel, de la mise en œuvre sans délai d'un audit général de toutes les institutions. Dans cette perspective, la Commission de la CEMAC et le Comité de Pilotage des réformes sont invités à

élaborer, dans les plus brefs délais, les termes de référence conséquents. Le Conseil a, par ailleurs, recommandé que le choix des Cabinets chargés de réaliser ces audits soit opéré selon les procédures internationalement admises.

S'agissant du point sur le Passeport CEMAC, le Conseil a recommandé qu'une rencontre entre la Commission et les opérateurs des Etats membres soit organisée, dans un délai d'un mois, pour arrêter définitivement des spécimens des passeports CEMAC de chacun des Etats.

Sur la base des spécimens arrêtés de façon consensuelle, chaque Etat sera autorisé à produire et distribuer son passeport communautaire.

Examinant les propositions de modalités de mise en œuvre du principe de rotation par ordre alphabétique des Etats membres, le Conseil a été édifié des travaux menés au niveau du COPIL. Après débats, il s'est approprié les conclusions desdits travaux et a décidé de transmettre le dossier à la très haute attention de la Conférence pour décision finale.

Le Conseil a, enfin, émis un avis favorable sur l'adoption, par la Conférence des Chefs d'Etat, de l'Acte Additionnel portant création d'Agences d'exécution de la CEMAC.



Au terme de ses travaux, le Conseil, très sensible à l'accueil chaleureux et fraternel qui lui a été réservé durant son séjour à Brazzaville, a exprimé à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat et Président en Exercice de la Communauté, au Gouvernement ainsi qu'au peuple Congolais, sa profonde gratitude.

Fait à Brazzaville, le 3 juin 2010

Le Président du Conseil des Ministres,




Gilbert ONDONGO